

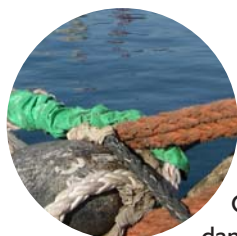
MEDA-MoS “Autoroutes de la Mer”

(pays Méditerranéens)

Octobre 2007



Appel à projets pilotes



L'appel à Projets Pilotes “ Autoroutes de la Mer” (AdM) reliant le Sud et l'Est de la Méditerranée avec l'Europe a été publié. Cette initiative, soutenue par la Commission Européenne (EuropeAid) dans le cadre du programme de transport Euro-Méditerranéen, s'inscrit dans la perspective de l'extension RTE-T à l'ensemble des pays méditerranéens. Engagée par la conférence ministérielle de Marrakech (décembre 2005), elle fait partie intégrante du Plan d'Action de Transport Régional (PART-T) et de la politique Européenne de voisinage (PEV).

L'objectif des AdM est de renforcer les potentialités du transport maritime intermodal dans le cadre d'un développement des échanges régionaux durable et répondant aux exigences de sécurité, de sûreté et de cohésion régionale. La réponse à cet objectif passe par la mise en place de services intermodaux innovants, d'une part entre l'Europe et les pays du Sud et de l'Est méditerranéen. et d'autre part entre ces mêmes pays.

Les projets pilotes AdM, qui visent à améliorer les axes et schémas de transport intermodaux maritimes, sont destinés à servir de modèles de référence pour les Autoroutes de la Mer, en commençant par la reproduction de leurs bonnes pratiques comme éléments de solutions de transport intégré.

Ces éléments ont été élaborés avec les acteurs et experts du transport des pays du Sud et de l'Est Méditerranée, sous la supervision de la Commission Européenne. Des tables rondes ont été organisées dans chaque pays, et des ateliers sous-régionaux se sont réunis en juin 2007 à Marseille pour la partie Ouest-Méditerranée et au Caire pour la partie Est-

Méditerranée. Les caractéristiques ainsi retenues reflètent les attentes du marché, les difficultés à surmonter, les améliorations réalisables sur le court terme, et les solutions à moyen terme en vue de la mise en oeuvre des AdM.

Dans ce processus, chaque pays a désigné une personne de contact AdM qui a assuré la coordination avec les acteurs locaux ainsi que les Coordinateurs Nationaux de Transports et la Commission Européenne a supervisé la rédaction de l'Appel à Projets.

Les caractéristiques des Projets Pilotes sont détaillées dans l'appel à projets. Elles portent principalement sur l'amélioration des conditions d'exploitation et de services entre ports européens et ports du Sud ou de l'Est Méditerranée.

Les projets pilotes doivent réunir au moins les acteurs suivants :

- deux opérateurs ou autorités portuaires (minimum), responsables des opérations au port, l'un dans un terminal portuaire AdM d'un pays du Sud ou de l'Est Méditerranée, l'autre dans un pays européen ;
- un ou plusieurs opérateurs maritimes assurant la liaison entre ces ports.

Les partenariats devront démontrer leur capacité à étendre les services au-delà du transport de port à port, afin de s'inscrire dans une dimension régionale, et d'offrir des solutions intermodales intégrées, comprenant les acheminements terrestres (et le feeder maritime selon le cas).

Dans un contexte de concurrence entre opérateurs, les projets AdM pourront bénéficier d'un environnement favorable grâce à des mesures de facilitation résultant d'engagements de la part des acteurs des secteurs privé et public.





Les projets AdM doivent être compris dans la perspective d'un apport de valeur ajoutée par rapport aux services existants en termes de :

■ **Qualité** : fluidité, ponctualité et flexibilité sont les facteurs clés pour réduire les délais comme pour anticiper les incidents et proposer des mesures de compensation ou des alternatives ;

■ **Attractivité pour le client** : les services aux utilisateurs AdM doivent être coordonnés tout au long de la chaîne de transport, assurer un bon accès à l'information et proposer une segmentation claire des prix ;

■ **Renforcement de l'intermodalité**, par la coordination des prestataires de services logistiques et de transport, ainsi que par le biais de meilleures connections avec les zones logistiques de l'intérieur ;

■ **Facilitation des échanges grâce aux technologies de communication et d'information** : les projets AdM intégreront les progrès en cours ou programmés en matière de systèmes d'information afin de répondre aux besoins des acteurs professionnels et d'assurer ponctualité, fiabilité, efficacité et traçabilité.

Sur ce dernier point, des engagements sont envisagés par les Autorités Douanières et non Douanières en vue d'accélérer les réformes en cours et de mettre en place des plates-formes capables d'intégrer toutes les procédures pour les utilisateurs finaux (guichet unique, « single windows »...)

Les technologies avancées d'information et de communication devraient être utilisées pour :

■ **améliorer les interactions** entre utilisateurs, fournisseurs de services de transport et autorités administratives ;

■ **favoriser le passage à des procédures "zéro papier"**: par l'informatisation des documents relatifs aux navires et la reconnaissance des documents comme des signatures électroniques ;

■ **garantir la sécurité et la sûreté des marchandises, des navires et des terminaux**, grâce à des outils de traçabilité et de tracing.

Les projets AdM respecteront les conditions des Conventions Internationales en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

Au delà des améliorations concrètes attendues de la part des projets pilotes, des actions prévues par le programme MEDA-MoS en matière d'assistance technique et de diffusion des bonnes pratiques devraient contribuer à étendre les standards de référence aux services intermodaux maritimes en Méditerranée.

Le présent appel à projets est diffusé, dans l'ensemble des pays méditerranéens et en Europe, aux acteurs institutionnels et professionnels.

Les propositions sont attendues pour la fin du mois de Janvier 2008. Jusqu'à cette échéance, les experts de l'équipe MEDA-MoS sont disponibles pour fournir une assistance à la préparation des propositions et à la mobilisation des acteurs.



MEDAMoS Team – BCEOM

Place des Frères Montgolfier

78286 Guyancourt - France

Tel: 00 33 1 30 12 47 24

Fax: 00 33 1 30 60 04 89

Mail: groupe-medamos.bceom@egis.fr

www.euromedtransport.org